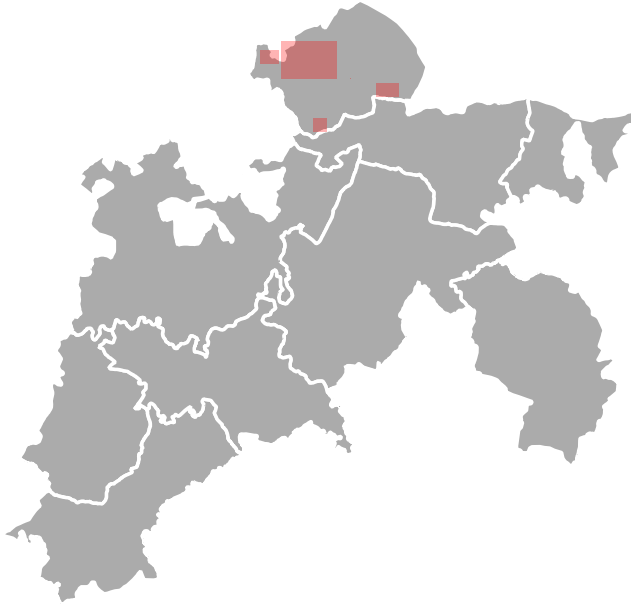




ELABORATION

11 mai 2021

Approuvé le :

19 janvier 2022

Exécutoire le :

VISA

Date : 04 juillet 2025

Le Président

* Yves REGOURD

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024

Révisions allégées n°1 et n°2 approuvées le 03 juillet 2025

Zones urbaines
1:2 500

4.1.c

Légende

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - Informations (source : DREAL)
- Périmètres de Protection Rapprochés des captages (cf. annexe 6.1)

Dispositions relatives à la loi littoral

- Espaces Proches du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral
- Barrière des 100 mètres à compter de la cote 805

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine bâti à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager
- Patrimoine archéologique

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Haies identifiées
- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Autre remarquable
- Zones humides, tourbières, mares, talwegs, etc. (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)

Murs en pierre sèche

- Murs de catégorie 1
- Murs de catégorie 2
- Murs de catégorie 3

Ensembles boisés

- Espace naturel à restaurer
- Espaces Boisés Classés

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 OAP)
- Unité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâti ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" (sous-destinations "logement" et "hébergement") ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"
- Secteur avec disposition de démolition au titre de l'article L.151-10 du CU

Agriculture

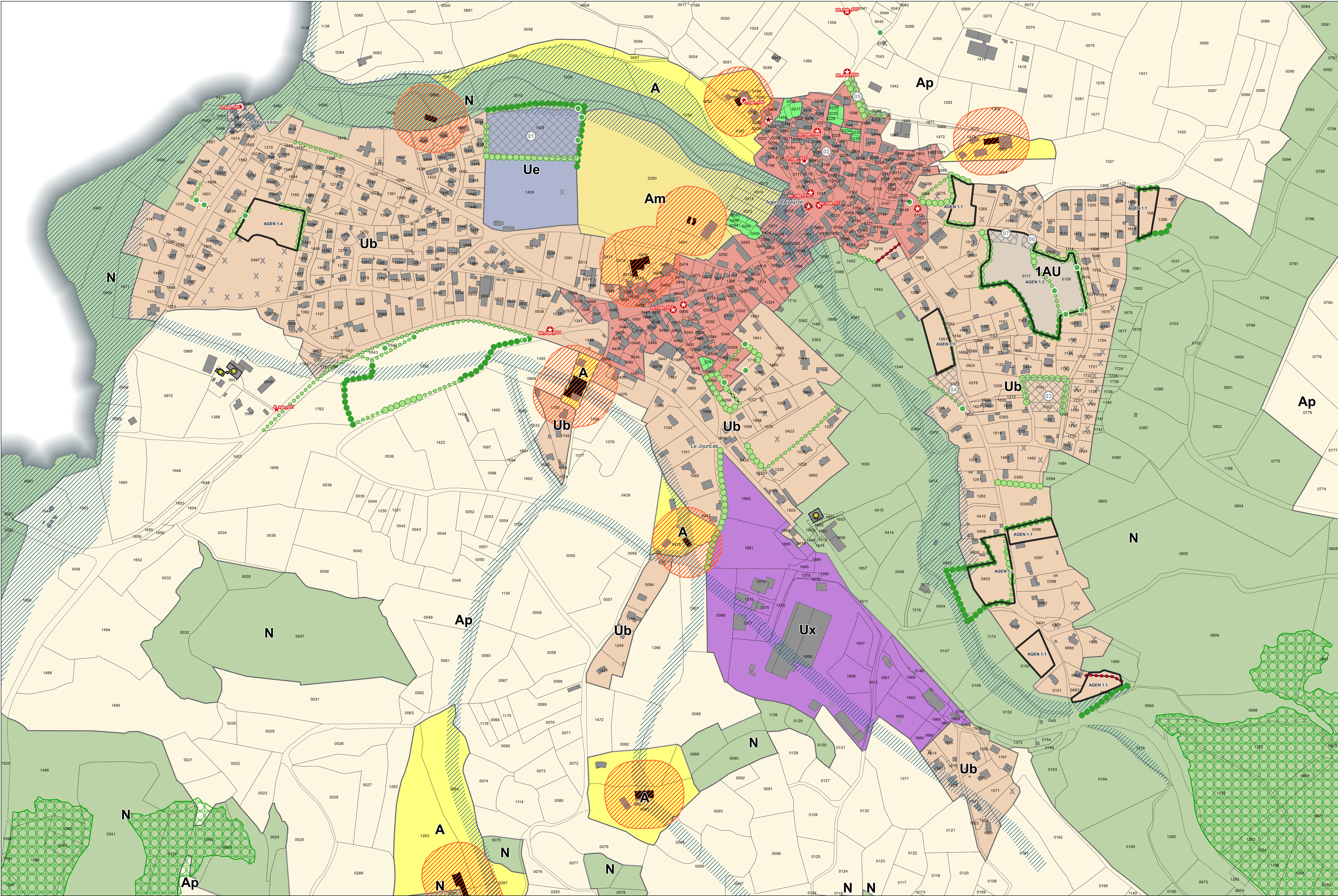
- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricoles
- Constructions non cadastrées

Zonage réglementaire

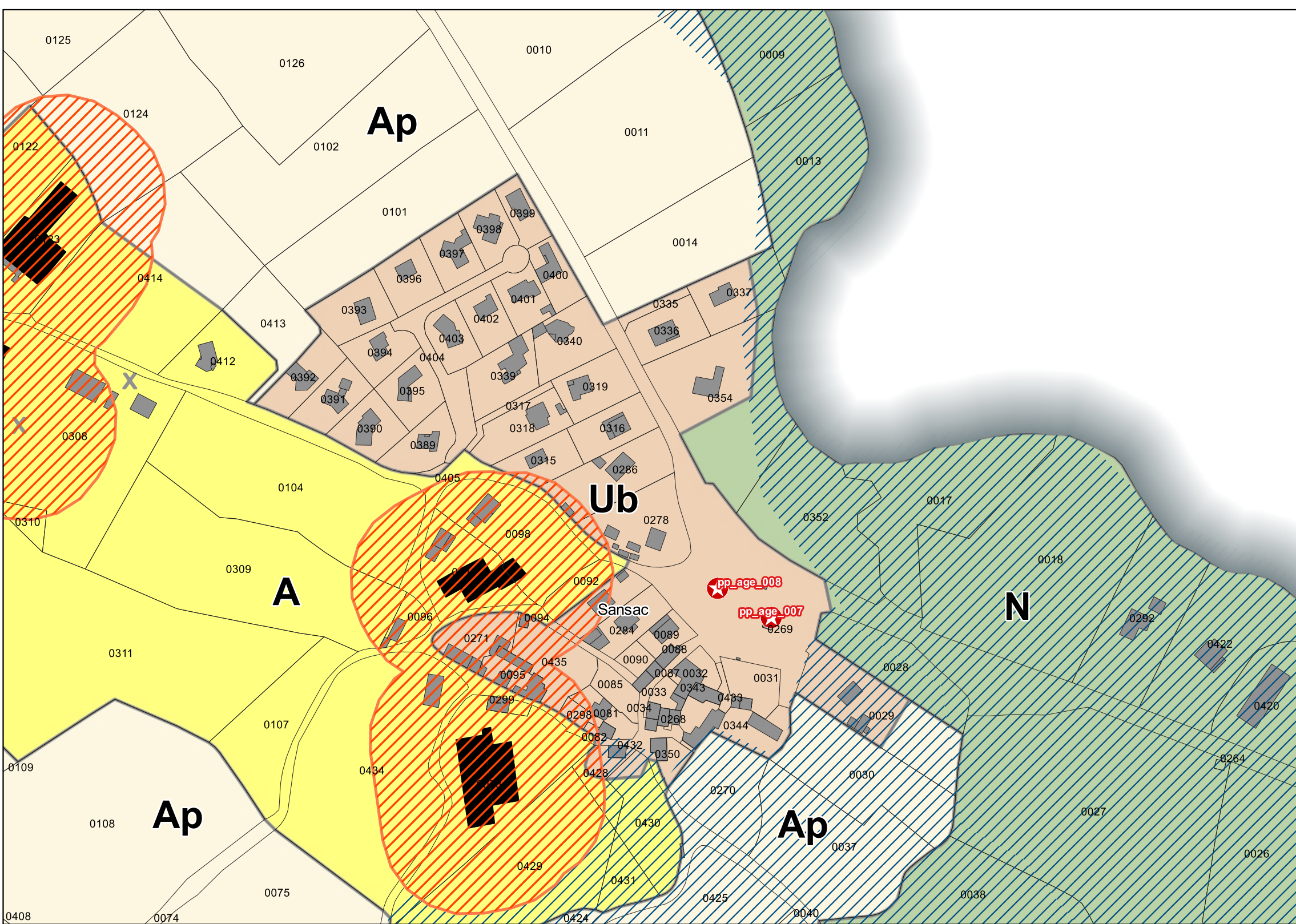
- Zones urbaines
- Ua
- Ub
- Ue
- Uk
- Uk et Uxc
- Zones à urbaniser
- 1AU
- 1AUa
- 1AUx
- 2AU
- Zones agricoles
- A
- Am
- Ap
- At
- Zones naturelles
- N
- Nc
- Nd
- Nj
- Ni
- Np
- Npa
- Npv
- Nt1
- Nt2
- Nx

Liste des emplacements réservés

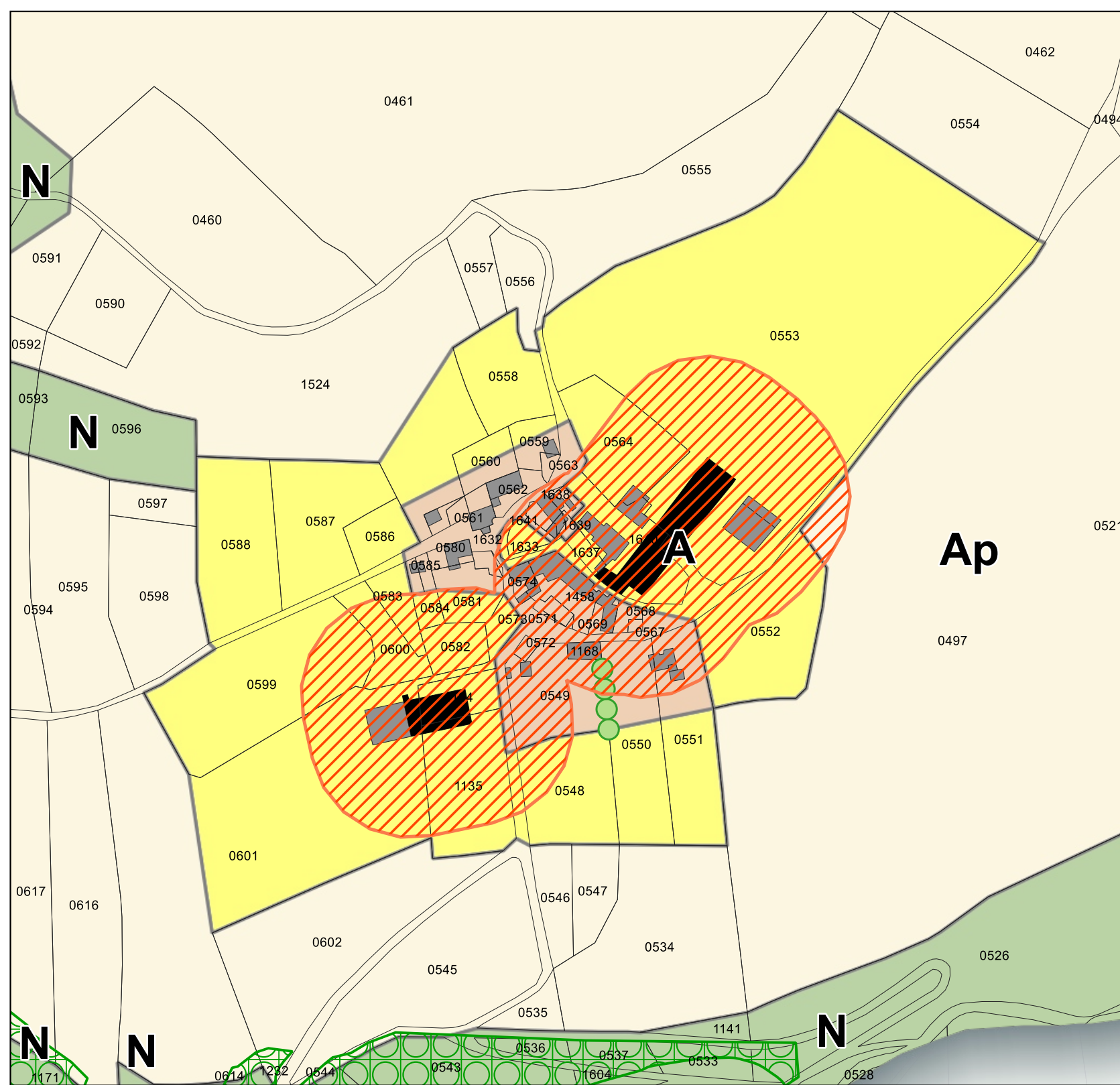
N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Surface estimée (en m²)
01	Amenagement d'un stationnement	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Commune d'Agen-d'Aveyron	11496
02	Équipement public pour stationnement	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Commune d'Agen-d'Aveyron	331
03	Extension du cimetière	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Commune d'Agen-d'Aveyron	3557
04	Parking de cimetières	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Commune d'Agen-d'Aveyron	2071
05	Voie à élargir	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Communauté de Communes Pays de Salers	401
06	Création d'espace public	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Commune d'Agen-d'Aveyron	412
07	Création d'espace public	Agen-d'Aveyron	Agen d'Aveyron	Commune d'Agen-d'Aveyron	907



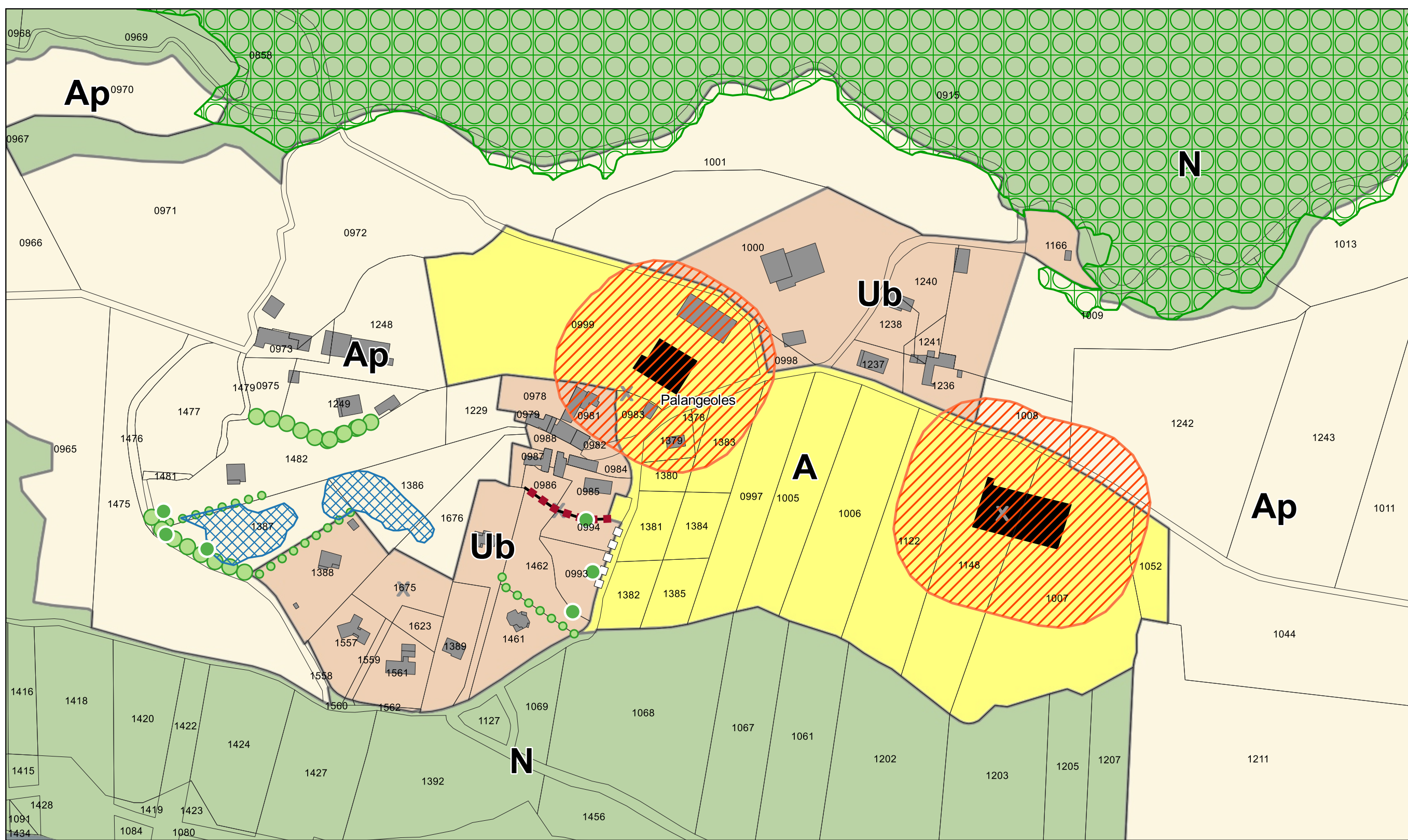
Agen d'Aveyron



Sanzac



Issanchou-le-Haut



Palangeottes